

COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le 18 janvier par Monsieur le Maire.

.....

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire.

Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint.

Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Mesdames Sonia Boichat, Florie Thore, Messieurs Richard Tissot, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Madame Francine La Penna, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Véronique Tatu

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche

Madame Céline Barthoulot qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme.

Madame Rachel Noroy Narbey qui donne procuration à Monsieur Denis Simonin.

Était absent

Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme Madame Chantal Ferraroli secrétaire de séance.

En préambule à la séance, Monsieur le Maire souhaite adresser ses vœux les plus sincères à l'ensemble des conseillers municipaux. Il leur souhaite plein de belles choses à vivre tout en espérant de voir rapidement la fin de la crise sanitaire.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Création de deux commissions à durée limitée, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal pour 2020/2026 :
 - Commission Nouveau Groupe Scolaire
 - Commission Extension Maison de Santé.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'ajout de cette question complémentaire à l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 01 Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020
 - 02 Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
 - 03 ADAPEI – Conseil de la Ville Sociale – Représentant de la Commune
-

COMMISSION FINANCES

- 04 Construction d'un nouveau groupe scolaire – Autorisation de signer les marchés publics
-

COMMISSION INFRASTRUCTURES

- 05 Cession de terrain – Les Combes – Confirmation
-

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- 06 Bibliothèque municipale Louis-Pergaud – Autorisation désherbage
-

QUESTION COMPLÉMENTAIRE

- 07 Création de deux commissions municipales à durée limitée

AFFAIRES DIVERSES

08 Prochaines séances du Conseil municipal

AFFAIRES GÉNÉRALES

01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil municipal a été destinataire en son temps du compte-rendu de sa séance du 14 décembre 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020.

02

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 14 décembre 2020 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 :

- 2020.88 – Marché de travaux de mise en accessibilité des ERP de la Mairie, du presbytère, de la gendarmerie et du camping de la Commune de Maîche – Autorisation signature marché lot 1 avec l'entreprise Lacoste Sarl
Monsieur le Maire informe que la décision concerne l'autorisation de signer le marché pour travaux de mise en accessibilité ERP avec l'entreprise Lacoste Sarl, domiciliée à Maîche, pour le lot 1 (démolition, gros œuvre, plâtrerie, carrelage, peinture) pour un montant de dépense de 64 800.59 € HT.
- 2020.89 – Marché de travaux de mise en accessibilité des ERP de la Mairie, du presbytère, de la gendarmerie et du camping de la Commune de Maîche – Autorisation signature marché lot 2 avec l'entreprise Tarby Sarl
Monsieur le Maire informe que la décision concerne l'autorisation de signer le marché pour travaux de mise en accessibilité ERP avec l'entreprise Tarby Sarl, domiciliée à Damprichard, pour le lot 2 (menuiseries) pour un montant de dépense de 34 045.25 € HT.
- 2020.90 – Marché de travaux de mise en accessibilité des ERP de la Mairie, du presbytère, de la gendarmerie et du camping de la Commune de Maîche – Autorisation signature marché lot 3 avec l'entreprise Barbalat Sas
Monsieur le Maire informe que la décision concerne l'autorisation de signer le marché pour travaux de mise en accessibilité ERP avec l'entreprise Barbalat, domiciliée à Maîche, pour le lot 3 (plomberie, sanitaire) pour un montant de dépense de 22 310 € HT.
- 2020.91 – Marché de travaux de mise en accessibilité des ERP de la Mairie, du presbytère, de la gendarmerie et du camping de la Commune de Maîche – Autorisation signature marché lot 4 avec l'entreprise Jacquot
Monsieur le Maire informe que la décision concerne l'autorisation de signer le marché pour travaux de mise en accessibilité ERP avec l'entreprise Jacquot, domiciliée à Maîche, pour le lot 4 (électricité, éclairage) pour un montant de dépense de 34 550 € HT.

- 2020.92 – Marché de travaux de mise en accessibilité des ERP de la Mairie, du presbytère, de la gendarmerie et du camping de la Commune de Maîche – Autorisation signature marché lot 5 avec l’entreprise Antonietti
Monsieur le Maire informe que la décision concerne l’autorisation de signer le marché pour travaux de mise en accessibilité ERP avec l’entreprise Antonietti, domiciliée à Audincourt, pour le lot 5 (serrurerie) pour un montant de dépense de 7 604€ HT.
- 2020.93 – Marché de travaux de mise en accessibilité des ERP de la Mairie, du presbytère, de la gendarmerie et du camping de la Commune de Maîche – Autorisation signature marché lot 7 avec l’entreprise Menuiserie Mettey
Monsieur le Maire informe que la décision concerne l’autorisation de signer le marché pour travaux de mise en accessibilité ERP avec l’entreprise Menuiserie Mettey, domiciliée à Bart, pour le lot 7 (menuiseries alu) pour un montant de dépense de 4 908.40 € HT.
- 2020.94 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 7 Avenue du Maréchal Leclerc
Monsieur le Maire informe que la décision concerne un bien cadastré AH 14 et AH 44, d’une superficie de 2 a 85 ca et 2 a 03 ca 22 a 50 ca, dont le prix de vente demandé est de 150 000 €.
- 2020.95 – Consultation pour la production et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration du Multi Accueil Les Frimousses et le Centre d’Animation - Autorisation signature marché avec la Cuisine d’Uzel
Monsieur le Maire informe que la décision concerne la signature d’une marché avec la Cuisine d’Uzel domiciliée à Morteau pour une durée de quatre années, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024. Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme :
 - 2.58 € HT pour un repas au Multi Accueil pour les enfants de 6 à 20 mois
 - 2.79 € HT pour un repas au Multi Accueil pour les enfants de 20 mois à 6 ans
 - 3.46 € HT pour un repas au Centre d’Animation pour un enfant de 4 ans à 12 ans.
- 2020.96 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 29 rue de Rome
Monsieur le Maire informe que la décision concerne un bien cadastré ZH 145 et ZH 157, d’une superficie de 33 ca et 8 a 08 ca, dont le prix de vente demandé est de 303 000 €.
- 2020.97 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 6 rue Paul Monnot
Monsieur le Maire informe que la décision concerne un bien cadastré AB 68, d’une superficie de 7 a 37 ca, dont le prix de vente demandé est de 137 000 €.

- 2021.01 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 22 rue de Rome
Monsieur le Maire informe que la décision concerne un bien cadastré ZH 148 et 162, d'une superficie de 2 a 49 ca et 6 a 88 ca, dont le prix de vente demandé est de 285000€.

Après cette présentation, les questions suivantes sont posées :

- Concernant la fourniture des repas à l'école Pasteur et au Multi-Accueil, ne serait-il pas possible d'avoir un seul prestataire ?

Monsieur le Maire rappelle que ces signatures sont intervenues dans le cadre des marchés publics après une consultation des entreprises. La Commune ne doit donc se prononcer que sur la base des offres reçues. Par ailleurs, la temporalité n'est pas la même pour les deux services municipaux d'autant qu'il n'y a pas de fourniture de repas à l'école pendant les vacances scolaires. Il est également précisé que la prestation ne concerne pas la même composition de repas car les tous petits accueillis au Multi-Accueil n'ont pas la même alimentation que les jeunes enfants.

- Concernant les marchés publics signés pour les travaux de mise en accessibilité des ERP, Monsieur Pascal Godin souhaite que plus d'informations soient communiquées en séance car il n'y a pas eu de travail préalable en commission.

Monsieur le Maire reconnaît effectivement que ces engagements ont été pris sans examen par la commission. Il rappelle toutefois que l'année 2020 a été très particulière en raison de la crise sanitaire, et qu'à ce titre, il a été difficile de réunir les commissions aux moments opportuns. Il rappelle son attachement à ce travail préalable en commission et assure les élus que tout sera mis en œuvre pour les associés le plus possible aux dossiers.

Monsieur Jean-Michel Feuvrier complète cette intervention en apportant le détail de chacun des marchés signés.

Monsieur le Directeur Général des Services rappelle ensuite aux élus que ces travaux découlent de l'agenda d'accessibilité présentant des estimations chiffrées de tous les travaux, agenda qui a été validé par le Conseil municipal en 2015.

Monsieur Serge Louis intervient pour relativiser ce point sachant qu'il n'y a pas encore eu de commission pour un autre dossier à 11 millions d'€.

Madame Véronique Salvi souhaite compléter les échanges en rappelant que les services de la Ville sont à la disposition des élus pour avoir des informations sur des dossiers. Elle considère que la communication va dans les deux sens.

Monsieur le Maire souhaite conclure sur ce point en assurant tous les conseillers qu'il a rappelé encore tout récemment aux Adjointes l'importance du travail en commission. Il considère que les élus doivent s'approprier les dossiers lors de ces rencontres et qu'en aucun cas un dossier doit arriver tout bouclé en réunion.

03

ADAPEI – CONSEIL DE LA VIE SOCIALE – REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

L'ADAPEI à Maîche fait savoir que les établissements EANM Foyer sur le Gey et SHMO (résidence Saint-Michel) ont procédé en décembre 2020 à l'élection des représentants (résidents, familles/représentants légaux et salariés) pour les Conseils de la Vie Sociale.

Il s'agit d'un renouvellement pour une période de trois ans, avec un minimum de 3 réunions annuelles. Cette instance se renouvelle et va prochainement signer son règlement intérieur. Ce nouveau départ est l'occasion d'inviter un représentant de la Commune à assister aux débats.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Madame Patricia Paratte, déléguée titulaire, et Madame Chantal Ferraroli, déléguée suppléante, pour représenter la Commune aux réunions de ce Conseil de la Vie Sociale.

COMMISSION FINANCES

04

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2016.17 du 29 février 2016 par laquelle un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire a été acté.

Par délibération n° 2016.59 du 4 juillet 2016, le Conseil municipal a décidé de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour permettre à la commune de définir les besoins et mettre en place le programme.

Par délibération n° 2018.19 du 26 février 2018 et suite à une procédure de concours, le Conseil municipal a approuvé la proposition du jury de concours d'attribuer au cabinet d'architectes BERNARD QUIROD et Associés, la conception et le suivi de la construction du nouveau groupe scolaire.

Le Conseil municipal par délibération n° 2019.41 du 27 mai 2019 a validé l'Avant-projet Définitif du nouveau groupe scolaire pour un montant de 5 925 810.95 € HT auquel se rajoutent des options pour 416 045.11 € HT soit un montant total de 6 341 856.06 € HT.

Suite à la délibération n° 2019.109 du 25 novembre 2019, un appel d'offres a été publié le 21 décembre 2019 sur la plateforme www.marches-securises.fr, sur l'Est Républicain, au Bulletin Officiel des Marchés Publics en France et sur le Journal Officiel de l'Union Européenne.

Monsieur le Maire rappelle que la consultation de travaux de construction du nouveau Groupe Scolaire comprend 25 lots et que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie trois fois pour statuer sur l'ouverture, l'acceptation des candidatures et l'attribution des marchés :

- Le 16 juillet 2020 pour ouvrir les plis de marchés ;
- Le 14 septembre 2020 pour valider les candidatures et attribuer 21 lots, déclarer les lots 3 et 7 inacceptables et constater qu'il n'y avait pas d'offre pour les lots 5 et 24.

De ce fait, la commission a décidé de relancer deux procédures :

- Pour les lots 5 et 24, du fait de leur faible montant, relancer une procédure en marché adapté ;

- Pour les lots 3 et 7 de prolonger la procédure d'appel d'offre, par un marché négocié restreint ouvert aux seuls candidats ayant répondu, pour les lots 3 et 7 à l'appel d'offre initial ; (Article 2124-3 du Code de la Commande publique, modifié par Décret n°2019-748 du 18 juillet 2019, permettant de recourir à une procédure concurrentielle avec négociation, lorsque dans le cadre d'un appel d'offre, seules les offres irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées).
- Le 14 janvier 2021, la commission d'appel d'offres s'est réunie de nouveau pour :
 - Ouvrir, accepter les candidatures et attribuer les lots 5 et 24
 - Attribuer, suite à la procédure de négociation restreinte, les lots 3 et 7.

Monsieur le Maire précise également que cette opération, depuis 2018, a fait l'objet de quatre délibérations d'Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement et que la dernière délibération AP-CP n° 2020.97 du 14 décembre 2020 a ouvert, jusqu'à 2024, les crédits budgétaires pour cette opération, à hauteur de 10 709 350 € TTC.

La commission d'Appel d'Offres après avoir délibéré, a attribué aux entreprises listées, ci-dessous, les 25 lots du chantier :

Numéro du lot	Objet	Titulaire retenu	Adresse	Code postal	Commune	Montant HT du lot
1	DESAMIANTEGE	BE ENVIRONNEMENT	5, rue du Tabac	67270	HOCHFELDEN	69 900,00 €
2	TERRASSEMENT - VRD	SAS VERMOT / SARL LACOSTE	16, rue PASTEUR	25650	GILLEY	699 131,61 €
3	GROS-ŒUVRE - DEMOLITION	SAS ALBIZATTI père et fils	rue JB SAGET	90400	DANJOUTIN	2 679 986,07 €
4	ETANCHÉITÉ	BURGUNDER père et fils	1 rue bas de la Fin	25570	GRAND COMBE CHATELEU	308 803,75 €
5	BARDAGE - COUVERTURE ZINC	SAS MENUISERIE METTEY	Site de la ROCHE	25420	BART	56 265,45 €
6	RAVALEMENT	SAS POLE BATIMENT	155 rue DES EPASSES	25600	BROGNARD	28 265,90 €
7	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	SAS MENUISERIE METTEY	Site de la ROCHE	25420	BART	505 001,37 €
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SARL VD MENUISERIE	4, rue des Jonquilles BP52037	25112	BEAUME LES DAMES	417 477,25 €
9	PLATRIERIE	SARL ENT BISONLINE PEINTURE	1, allée de la Ménère	25770	SERRE LES SAPIN	234 827,40 €
10	PEINTURE	SAS EUROPE PEINTURE 59	4, rue de l'Innovation	59124	ESCAUDAIN	72 008,00 €
11	RETEVEMENT DE SOL - SOL SOUPLE	SARL TACHIN	1, rue de Huchey	21110	GENLIS	58 134,96 €
12	FLOCCAGE	GONNET ISOLATION	280, rue Hélène BOUCHER	69140	RILLEUX LE PAPE	33 907,68 €
13	CARRELAGE - FAÏENCE	SARL TACHIN	1, rue de Huchey	21110	GENLIS	86 218,60 €
14	SIGNALÉTIQUE	AGIPUB	32, rue Thomas EDISON	25000	BESANCON	10 329,04 €
15	METALLERIE	SAS BONNEVAUX	10, rue EIFFEL, BP23175	25303	PONTARLIER	135 540,33 €
16	ASCENSEUR	AMS ASCENSEUR	31, Allée de l'Economie	67370	WIWERSHEIM	22 518,00 €
17	PLATELAGE BOIS	SAS FCE	Le Mont	25270	LEVIER	155 315,00 €
18	CHAUFFAGE-VENTILATION	SAS BARBALAT GILBERT	18, rue des Combes	25120	MAICHE	501 328,29 €
19	PLOMBERIE-SANITAIRE	SAS BARBALAT GILBERT	18, rue des Combes	25121	MAICHE	200 700,00 €
20	ELECTRICITE	GUYON VILLEMAGNE	1, rue Combe Gremond	25560	BULLE	564 042,42 €
21	CUISINE	SARL BERSOT	31, boulevard KENNEDY	25000	BESANCON	31 345,72 €
22	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	SAS FCE	Le Mont	25270	LEVIER	62 039,40 €
23	MOBILIER ET JEUX	SAS FCE	Le Mont	25270	LEVIER	61 613,00 €
24	TABLEAUX	SAS MENUISERIE METTEY	Site de la ROCHE	25420	BART	10 567,61 €
25	PARQUET	SARL TACHIN	1, rue de Huchey	21110	GENLIS	112 789,20 €
					TOTAL HT	7 118 056,05 €

A l'issue de la consultation, le montant des travaux attribué par la CAO pour couvrir les 25 lots du marché est de 7 118 056.05 € HT.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera nécessaire d'ajuster le montant réel des AP/CP votés dernièrement.

Il revient sur le surcoût important du lot n° 3 découlant d'une mauvaise estimation initiale de l'architecte. Toutefois, il se veut rassurant sur le coût de travaux présenté puisque tout est

totalelement prévu dans les marchés. Il ajoute que la projection financière prévoit également environ 300 000 € pour les révisions de prix. Il sera bien entendu vigilant sur l'évolution de ce dossier mais il relève qu'inévitablement il y aura des avenants. Le début du chantier est prévu au printemps 2021.

Sur le plan financier, il souhaite ajouter qu'il a rendez-vous avec Monsieur le Préfet pour lui présenter le plan de financement finalisé et intercéder auprès de lui pour obtenir plus de subventions.

Il complète son intervention en informant les conseillers municipaux qui s'inscriront pour faire partie de la commission Nouveau Groupe Scolaire, se réuniront le 15 février 2021 à 20h. A cette occasion, seront présentés le plan de financement et les subventions attribuées.

Monsieur Pascal Godin demande alors si le montant des subventions est calculé sur l'estimation du projet.

Monsieur le Maire confirme ce point et précise que l'actualisation du coût fera l'objet des échanges avec Monsieur le Préfet.

Monsieur Pascal Godin revient alors sur le montant des honoraires de l'architecte et de leur renégociation en raison d'une mauvaise estimation.

En réponse, Monsieur le Maire rappelle que le jury de concours ne concernait que la construction d'un bâtiment et que les honoraires ont aussi augmenté car plus de points ont été intégrés au marché. Il poursuit son propos en confirmant qu'une négociation a bien été faite avec l'architecte, tout en rappelant que le montant d'environ 1 millions d'€ sert à rémunérer non seulement l'architecte, mais aussi tous les professionnels qui travaillent sur ce dossier.

Monsieur le Directeur Général de Services apporte aussi un élément juridique important : la rémunération de l'architecte se fait sur la base de l'Avant-Projet Définitif validé par le Conseil municipal. S'il y a ajout de prestations au marché de base, il y a demande de réduction de l'avenant pour intégrer les plus-values. Des pénalités sont aussi possibles en intervenant sur la baisse du taux de rémunération et non pas sur le montant estimé. Une présentation du calcul de la rémunération sera faite lors de la réunion de la Commission Nouveau Groupe Scolaire.

Cet exposé entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-21-1,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles, concernant la procédure d'appel d'offres R. 2144-1 et R. 2124-2, R. 2131-16 à R. 2131-20, R. 2161-2 à R. 2161-5, concernant la procédure négociée 6° de l'article R2124-3, concernant la procédure de marché adapté R2123.1,

VU le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de construction du Groupe Scolaire,

VU les procès-verbaux des séances du 16 juillet 2020, 14 septembre 2020 et 14 janvier 2021 de la commission d'appels d'offres,

VU l'état d'avancement de la procédure et les résultats de cette consultation,

Le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres d'attribuer les 25 lots pour un montant de travaux HT de 7 118 056.05 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues, telles que présentées ci-dessus, dès autorisation de commencer les travaux délivrés par l'ensemble des organismes financeurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire, hors futurs avenants.

COMMISSION INFRASTRUCTURES

05

CESSION DE TERRAIN – LES COMBES – CONFIRMATION

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil municipal a donné un accord de principe à la cession des parcelles AD 208 et AD 199, d'une superficie totale de 418 m², en faveur de Monsieur Califano au titre de la SCI Les Combes Rondot.

Le prix de 10 € le m² fixé lors de cette séance a été soumis au Service France Domaine qui le valide dans son avis du 18 janvier 2021.

VU la délibération 2020.108 du 14 décembre 2020,

VU l'avis du Service France Domaine du 18 janvier 2021,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

CONFIRME la vente des parcelles AD 208 et AD 199 au prix de 10 € le m² en faveur de Monsieur Califano Antonio au titre de la SCI Les Combes Rondot, domiciliée 8 rue des Combes à Maîche,

CONFIRME que la TVA ne s'applique pas au montant hors-taxe de cette opération foncière puisque les terrains sont situés hors lotissement,

CONFIRME que le montant de cette cession s'élève par conséquent à 4 180 € auxquels s'ajouteront les frais annexes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération foncière.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

06

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LOUIS-PERGAUD – AUTORISATION DÉSHERBAGE

Comme chaque année, la bibliothèque municipale doit procéder à un désherbage des collections en éliminant d'une part les ouvrages abîmés, défraîchis ou obsolètes, et d'autre part les ouvrages délaissés par les lecteurs. Cette opération permet de libérer des mètres linéaires afin de pouvoir ranger les nouveautés tout en gardant une cohérence dans le classement des collections.

Elle sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour procéder au désherbage de :

- 210 livres adultes
- 730 livres jeunesse
- 12 DVD
- 12 CD

soit au total 964 documents ou supports.

Ces documents seront déclassés et mis à disposition des lecteurs dans les boîtes à livres situées à l'entrée de la Bibliothèque, du Pôle Famille et de la Mairie ou encore déposés dans la future recyclerie située rue du Stade à Maîche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le désherbage des ouvrages identifiés,

PREND ACTE qu'ils seront mis à disposition des lecteurs dans les boîtes à livres situées à l'entrée de la Bibliothèque, du Pôle Famille et de la Mairie ou encore déposés dans la future recyclerie située 6 rue du Stade à Maîche.

| QUESTION COMPLÉMENTAIRE

07

QC - CRÉATION DE DEUX COMMISSIONS A DURÉE LIMITÉE

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal pour 2020/2026, il est rendu possible la création de commissions à durée limitée. Monsieur le Maire propose la constitution des commissions suivantes qui devront mener les travaux sur deux gros projets :

- Commission Nouveau Groupe Scolaire
- Commission Extension Maison de Santé.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil municipal de l'accord verbal donné par l'Agence Régionale de Santé et Madame la Présidente du Département pour l'extension de la Maison de Santé.

VU les dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération n° 2020.84 du 16 novembre 2020,

VU la proposition de Monsieur le Maire de créer deux commissions à durée limitée, à savoir : Commission Nouveau Groupe Scolaire et Commission Extension Maison de Santé,

VU les candidatures recensées pour siéger au sein de ces commissions,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer les commissions Nouveau Groupe Scolaire et Extension Maison de Santé,

DESIGNE les élus suivants pour siéger à la Commission Nouveau Groupe Scolaire :

- Monsieur Régis Ligier, Maire.
- Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoints.
- Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Mesdames Sonia Boichat, Florie Thore, Messieurs Richard Tissot, Serge Louis, Pascal Godin, Conseillers municipaux,

DESIGNE les élus suivants pour siéger à la Commission Extension Maison de Santé :

- Monsieur Régis Ligier, Maire.
- Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Madame Véronique Tatu, Adjoints.

- Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Hervé Loichot, Richard Tissot, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Madame Francine La Penna, Conseillers municipaux.

AFFAIRES DIVERSES

08

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dates prévisionnelles 2021 des prochaines séances du Conseil municipal sont les suivantes, sachant que l'horaire reste à 20h :

- **Vendredi 26 février**
- **Lundi 15 mars**
- **Lundi 19 avril.**
- **Lundi 17 mai**
- **Lundi 14 juin**

Monsieur le Maire précise que la date du 15 mars est susceptible d'être annulée.

.....

CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord rendre à César ce qui appartient à César. En effet, à l'origine de la réflexion d'ouvrir un centre de vaccination à Maîche, il y avait le Docteur Guignard. Dès le lendemain de leurs échanges, un rendez-vous a pu avoir lieu avec l'ARS. Puis Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur le Président de la CCPM et c'est tous ensemble qu'ils ont réussi à obtenir l'accord de Monsieur le Préfet dans les trois jours qui ont suivi.

Monsieur le Maire souhaite remercier les services de la Ville de Maîche et de la CCPM qui se sont mobilisés pour l'ouverture du centre de vaccination à la Salle Gentit à Maîche qui est mise à disposition par la Ville.

L'ensemble des charges sont listées par la CCPM puisqu'il a fallu notamment recruter une personne.

Sur site, il y a chaque jour 1 médecin et deux infirmières. Et c'est près de 250 doses qui sont réceptionnées chaque semaine, ce qui représente environ 60 vaccinations par jour.

Le Centre de Vaccination est victime de son succès puisque le calendrier de rendez-vous est plein jusqu'à début mars. Pour l'instant, il n'y a aucune visibilité pour après. Par conséquent, il n'est plus possible de prendre rendez-vous.

En tout cas, Monsieur le Maire remercie pour leur bienveillance le Docteur Guignard, les professionnels libéraux qui viennent sur leur temps de repos, les bénévoles et toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement du centre de vaccination.

.....

SOUTIEN DE LA VILLE AU COMMERCE LOCAL – BONS D'ACHAT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a apporté son soutien au commerce local en injectant 20 000 € en bons d'achat lors des animations de Noël. Les carnets de bons qui étaient à gagner ont des valeurs de 500 €, 800 € ou 1 300 €. Tous ces bons ont été remis aux gagnants.

.....

PLU – COMMISSION INFRASTRUCTURES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la révision du PLU entre dans sa phase de finalisation. A ce titre, la Commission Infrastructures élargie se réunira le lundi 1^{er} février à 19h30 pour évoquer notamment les derniers arbitrages à faire.

.....

RESSOURCES HUMAINES – RÉUNION INFORMELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion informelle du Conseil municipal se déroulera le 8 février à 18h30 au cours de laquelle seront présentés des points essentiels à la compréhension de la fonction publique territoriale.

.....

AFFICHAGE LÉGAL – ÉCRAN TACTILE

Afin de moderniser l'affichage municipal, un écran tactile a été tout récemment installé sous le porche de la mairie. Il permettra aux usagers d'accéder aux informations utiles. A noter toutefois que le contenu de ce nouvel outil est en cours de construction.

Par ailleurs, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à côté de cet écran tactile et chaque utilisateur devra se désinfecter les mains avant et/ou après utilisation.

DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur Pascal Godin s'interroge sur la qualité du dossier rempli par la Ville de Maîche pour sa candidature au dispositif Ville de Demain puisque la commune n'a pas été retenue contrairement à beaucoup de chefs-lieux de canton.

En réponse, Monsieur le Maire précise qu'il n'y avait pas de dossier à remplir. Il suffisait juste de faire un courrier de candidature à l'attention de Monsieur le Préfet.

Il rappelle que Monsieur le Sous-Préfet avait sollicité la Ville et la CCPM afin que Maîche candidate. Monsieur le Maire étant d'autant plus confiant que Maîche était la seule commune du canton à avoir marqué son intérêt pour ce dispositif.

Il avoue avoir été énervé d'apprendre par Facebook que Maîche n'était pas retenue. C'est l'incompréhension au regard des besoins du territoire. Après la Trésorerie qui ferme, c'est un nouveau coup au secteur.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un rendez-vous avec Monsieur le Préfet sera au programme des prochains jours pour évoquer ces dossiers et celui du nouveau groupe scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h59.